MINISTERE DE LA SANTE
Monsieur Xavier BERTRAND
14, avenue Duquesne
75350 PARIS 07 SP

Paris, mardi 5 juillet 2011

Objet : Interdiction de vente des poppers

Copies : Monsieur Etienne Apaire, Président de la MILDT

Monsieur le Ministre,

En conférence de presse ce mercredi 29 juin dernier, présentant les résultats du Baromètre Santé 2010 de l'INPES, Monsieur Etienne Apaire, Président de la MILDT, a fait une annonce relative à l'interdiction de vente des poppers en France.

Le SNEG émet diverses réserves sur cette décision et souhaite pouvoir vous en faire part au cours d'un entretien que nous sollicitons aujourd'hui par la présente.

Dans l'attente d'une rencontre, nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance de notre haute considération.

Gérard SIAD
Président

Syndicat National des Entreprises Gaies
12, rue des Filles du Calvaire - 75003 Paris
Tél. : 01 44 59 81 01 - Fax. : 01 44 59 81 03 – E-mail : sneg@sneg.org - www.sneg.org